ORE	ONI	NNANCE DE PROBATION DURI	ÉE :	GREFFIÈRE :
Nº d	e do	ossier :	Nº de dossier d'ori	gine :
ET A	ATTE	「ENDU QUE le tribunal a décidé, sujet aux cor	nditions ci-dessous pre	scrites :
	que	e le délinquant soit absous.		
	que	e le prononcé de la peine contre le délinquant	soit suspendu et qu'il s	soit libéré
	que	e le délinquant soit incarcéré pour la période c	le	<u></u> .
	que	e le délinquant soit incarcéré de façon discont	inue pour la période de	e à être purgée
	que	e le délinquant purge une peine d'emprisonne	ment avec sursis de	
	que	e le délinquant paie une amende de	\$, une suramende o	de \$ et des frais \$
	dans	ns un délai de		
À C	ES C	CAUSES, le délinquant doit, pour une période	de	
		compter d'aujourd'hui,		
		compter de sa sortie de prison, ou, s'il est libér	é sous condition, à la f	in de sa période d'emprisonnement.
		•		n, et de continuer à s'y conformer dès sa sortie
		prison,	point note at its price	.,, -, -, -, -, -, -, -, -, -, -, -, -, -
	à co	compter de la fin de la période d'emprisonnem	ent avec sursis,	
SE (CON	NFORMER AUX CONDITIONS SUIVANTES :		
1.	\boxtimes	Ne pas troubler l'ordre public et avoir une bo	onne conduite	
2.	\boxtimes	'		
3.	\boxtimes	Prévenir le tribunal ou l'agent de probation de changements d'emploi ou d'occupation		adresse ou de nom et aviser rapidement de ses
4.				
Thè	me :	: Interdiction de communiquer ou d'être er	présence de certain	es personnes
5.		S'abstenir		
		\square a) de communiquer, directement ou indir	ectement, avec	
		et avec les membres de sa famille im	médiate	
		sauf dans l'exercice de ses droits d'ac	ccès, tel que prévu dar	ns le jugement d'un tribunal les autorisant
		☐ sauf avec le consentement de		
		☐ sauf		
		\square b) de se trouver dans le lieu suivant :		
		☐ sauf dans l'exercice de ses droits d'ad	ccès, tel que prévu dar	ns le jugement d'un tribunal les autorisant
		☐ sauf avec le consentement de		
		☐ sauf		
6.		Ne pas communiquer ou tenter de commun	quer de quelque façon	que ce soit
		avec des personnes qui, à sa connaissa	nce, ont des antécéder	nts judiciaires ou des causes pendantes
		☐ avec des personnes faisant la vente, le t☐ avec		
7.		Ne pas être en présence de mineurs ☐ sauf	en compagnie d'un ad	ulte responsable de ces derniers et connaissant
		la présente condition		
8. 9.				sauf
9. 10.				
10.	ш	sur quelque média social que ce soit	·	
11.				
Thè	me :	: Port d'un bracelet antirapprochement (BA	AR)	
12.		Être muni d'un bracelet antirapprochement		
13.		Maintenir le bracelet antirapprochement en		
				ou
		à la demande d'un professionnel de la santé ou tout autre intervenant désigné par celui-c		icale et en faire la preuve à l'agent de probation, ble
14.		Se présenter à l'agent de probation, ou tout fixées par celui-ci dans le cadre de la gestio		igné, selon les modalités de temps et de forme celet antirapprochement
15.		Suivre toutes les directives de l'agent de pro	bation dans le cadre d	le la mesure du bracelet antirapprochement

16. 🗌				
Thème :	Interdiction de se retrouver dans certains lieux			
17. 🗌	Ne pas se trouver dans un rayon de mètres du			
	☐ ou à tout autre endroit où pourrait résider			
	☐ a) sauf une fois, en présence d'un policier, pour aller chercher ses effets personnels			
	☐ dans un délai de ☐ avec un préavis de heures			
	☐ b) sauf dans l'exercice des droits d'accès aux enfants,			
	☐ en conformité d'un jugement d'un tribunal les autorisant			
	□ c) sauf			
18. 🗌	Ne pas se trouver :			
	☐ dans un rayon de mètres de la victime			
	☐ dans un rayon de mètres ☐ du domicile ☐ du lieu de travail ☐ du lieu d'études			
	☐ et dans un rayon de			
	de			
	☐ au lieu de travail de			
	☐ au lieu d'études de			
19.	Ne pas se trouver dans des maisons de jeu, casinos et/ou tout autre endroit où l'on trouve des machines à sous ou des vidéo poker.			
20.				
21. 🗌				
Thème :	: Suivi			
22. 🗌	Se présenter à un agent de probation			
_	dans les deux jours ouvrables suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance de probation,			
	dans les jours ouvrables suivant l'entrée en vigueur de l'ordonnance de probation,			
	☐ et par la suite, selon les modalités de temps et de forme fixées par l'agent de probation, et ce, pour			
23. 🗌				
Thème :	Rester dans le ressort du tribunal			
24. D	Rester dans la province de Québec, sauf permission écrite d'en sortir, donnée par le tribunal ou l'agent de ation.			
25. 🗌				
Thème :	Couvre-feu			
26. 🗌	Être présent à sa résidence, à l'adresse suivante :			
	entre et, le tout sujet aux exceptions suivantes :			
	☐ a) pour recevoir des soins médicaux d'urgence pour lui et sa famille immédiate			
	□ b) pour occuper un travail légitime et rémunéré chez			
	selon les modalités suivantes :			
	□ c) pour suivre des thérapies ou assister à des rencontres à la demande de l'agent de probation et suivant les modalités qu'il détermine			
	. □ d) pour tout autre motif sérieux et suivant une autorisation préalable de l'agent de probation			
	□ e)			
27. 🗌				
Thòma	Interdiction d'avoir en sa nessession cortains chiets			
	Interdiction d'avoir en sa possession certains objets			
28. 🗌	S'abstenir formellement de : ☐ a) posséder un téléavertisseur et/ou un téléphone cellulaire ou tout autre appareil de télécommunication			
	 ☐ sauf pour un travail légitime et rémunéré			

	□ b) posséder, de porter, d'acquérir, à quelque titre que ce soit, des armes, des armes offensives ou à usage restreint, ou des imitations d'arme, y compris pistolets de départ et pistolets à plomb, des armes à feu, des arbalètes, des armes prohibées, des armes à autorisation restreinte, des dispositifs prohibés, des munitions, des munitions prohibées, ou des substances explosives, des couteaux (sauf dans les restaurants et dans un but légitime) et des armes blanches
	☐ sauf pour un travail légitime et rémunéré ☐ sauf
	remettre ses armes et munitions à dans un délai de
	☐ par l'intermédiaire de
	☐ remettre à dans un délai de
	tout permis de possession et d'acquisition d'armes à feu en sa possession
	□ c) posséder quelque outil que ce soit sur la voie publique, entre autres, tournevis, marteau, pince-monseigneur (« vise-grip »), rossignol (« lock pick »), ou tout autre outil ou instrument pouvant servir au cambriolage
	☐ sauf pour un travail légitime et rémunéré ☐
29. 🗌	
Thème :	Emploi et études
30. 🗌	Faire les démarches nécessaires pour se trouver un emploi légitime et rémunéré
31. 🗌	Conserver son emploi
32. 🗌	Fréquenter assidûment une institution scolaire et en respecter les règles
33.	
Thàma :	Alcool et drogue
34. \square	S'abstenir de
54. Ш	☐ a) consommer de l'alcool ou d'autres substances intoxicantes ☐ ou d'en avoir en sa possession
	b) consommer des drogues ou d'autres substances intoxicantes ou d'en avoir en sa possession
	sauf sur ordonnance médicale validement obtenue
	□ c) consommer du cannabis et ses dérivés □ ou d'en avoir en sa possession □ sauf sur ordonnance médicale validement obtenue
	d) se trouver dans les endroits où l'on fait l'usage, la vente, le trafic ou la distribution de drogues illégales
35. 🗌	e) se trouver dans des bars ou autres endroits licenciés, y compris les restaurants avec permis d'alcool sauf pour y consommer un repas
_	
_	Thérapie
36. ⊔	Suivre les directives d'un agent de probation ou tout autre intervenant désigné par celui-ci concernant toute thérapie relativement à :
	une problématique d'agresseur sexuel
	☐ la continuation de ses traitements auprès de
37. 🗆	Assister à des réunions
<i>57</i> . Ш	en faire la preuve à l'agent de probation
38. 🗌	Se soumettre à une évaluation en rapport avec son problème de dans un délai de
30. 🔲	et à un suivi, selon les modalités déterminées par le thérapeute avec l'accord de l'agent de probation
39. 🗌	
39. 🔲	Suivre une thérapie afin de soigner son problème de ct s'inserire dans un programme dans un délai maximal de à compter d'aujourd'hui
	et s'inscrire dans un programme dans un délai maximal de à compter d'aujourd'hui
40 🗆	en faire la preuve à l'agent de probation
40. ∐	Poursuivre sa thérapie à l'établissement
41. 🗌	pour la durée et selon les modalités déterminées par le thérapeute avec l'accord de l'agent de probation
Thème :	Obligation de recevoir des soins médicaux
42. 🗌	Prendre rendez-vous à/au d'ici
_ -	☐ afin de rencontrer un médecin ☐ afin d'entreprendre une thérapie ☐ et en fournir la preuve à la cour
43. 🗌	Rencontrer son médecin son psychologue son psychiatre
_	d'ici
44. 🗌	Prendre la médication prescrite par son médecin en respectant la posologie indiquée et suivre les traitements et thérapies recommandés par celui-ci.

45.			
Thème :	: Service communautaire		
46.	Effectuer heures de service communautaire, dans un délai de, 🗌 à compter du		
	et respecter les modalités d'exécution indiquées par un agent de probation ou tout autre intervenant désigné par celui-ci. Se présenter à l'agent d'ici		
47.			
Thème :	: Conduite de véhicules		
48.	S'abstenir de conduire un véhicule moteur 🗌 sauf		
49.	S'abstenir de conduire, d'avoir la garde ou le contrôle de tout véhicule moteur sauf		
50.	Déposer son permis de conduire au greffe de la cour dans un délai de		
51.			
Thème :	: Don et remboursement		
52.] Verser la somme de\$ □ à raison de\$ par		
	àdans un délai de		
	au greffe de la cour (chèque libellé à l'ordre du Ministre des Finances)		
	directement au bénéficiaire en déposant un reçu à cet effet au greffe de la cour dans le même délai		
	☐ Ordre de priorité établi pour le remboursement des victimes :		
53.	Verser un don de \$ ☐ à raison de \$ par		
	à dans un délai de		
	☐ au greffe de la cour (chèque libellé à l'ordre du Ministre des Finances)		
	☐ directement au bénéficiaire en déposant un reçu à cet effet au greffe de la cour dans le même délai		
54.			
Thème :	: Identification		
55.	Se présenter pour identification selon les termes de la Loi sur l'identification des criminels, à,		
	situé au, le,		
	entre heures et heures		
56.			
Thème :	: Infractions d'ordre sexuel		
	Ne pas se trouver dans un parc public ou une zone publique où l'on peut se baigner s'il y a des personnes âgées noins de seize ans ou s'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'il y en ait, une garderie, un terrain d'école, un ain de jeu ou un centre communautaire.		
58. 🗌 de c	Ne pas chercher, accepter ou garder un emploi (rémunéré ou non) ou un travail bénévole qui le placerait en relation confiance ou d'autorité vis-à-vis de personnes âgées de moins de seize ans.		
59. 🗌 impo	Ne pas utiliser Internet ou tout autre réseau numérique, à moins de le faire en conformité avec les conditions osées		
60.			
Thème :	: Divers		
61. 🗌	Prendre soin des personnes à sa charge et subvenir à leurs besoins		
62. 🗌 auto	Ne pas avoir en sa possession quelque document bancaire que ce soit, notamment carte de crédit, carte de guichet omatique, chèque, traite, qui ne soit pas libellé à son nom propre		
63.	Ne pas avoir en sa possession quelque document d'identification que ce soit, notamment permis de conduire, carte		
64.	ssurance sociale, etc. qui ne soit pas libellé à son nom propre		
	ssurance sociale, etc. qui ne soit pas libellé à son nom propre		
Thème :	: Autres conditions		
Thème :	: Autres conditions Signer sans délai la présente ordonnance de probation		
Thème :	: Autres conditions Signer sans délai la présente ordonnance de probation		
Thème :	: Autres conditions Signer sans délai la présente ordonnance de probation		
Thème : 65. ☐ 66. ☐	: Autres conditions Signer sans délai la présente ordonnance de probation		